



SNUipp 23

Le Préau

[ouvert à tous]



Trimestriel N° 57 Janvier 2007 Prix : 0,76€

SNUipp 23
542-MAISON DES
ASSOCIATIONS
23000 - GUERET
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ 05/01/07

LE

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94

email : snu23@snuipp.fr

M A N I F P A R I S
S a m e d i 2 0 J a n v i e r

lecture
remplacements
direction d'école
carte scolaire
**Assez de mots.
maux!**
**Tous pour l'école
le 20 janvier**

Syndicat National Unitaire des instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC

Voir modalités page 16

SOMMAIRE

<i>Manif Paris</i>	p 1
<i>Édito</i>	p 2
<i>Manif Paris</i>	p 3 à 6
<i>Maternelle</i>	p 7, 8
<i>Université d'automne</i>	p 9
<i>Publicité</i>	p 10
<i>Syndicalisation</i>	p 11, 12
<i>Promotions instituteurs</i>	p 13, 14
<i>Brèves</i>	p 15
<i>Modalités manif Paris</i>	p 16

Rédacteur en chef :

Alain FAVIÈRE

21 Chignaroche 23000 ANZÈME

Tél : 05.55.52.63.31

Directeur de la Publication :

Christophe RUBY

Commission Paritaire : 1009 S 07024

ISSN : 1246-3051

Imprimé par nos soins

Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale

Édito

Le 20 janvier, nous serons nombreux, de la maternelle à l'université, à battre le pavé parisien. Certains diront « Une fois de plus ! » Oui, sans doute, bien que la dernière manif nationale de masse remonte déjà à juin 2003 (Souvenez-vous, les retraites...)



Mais en ce début 2007, les conditions sont particulières. Restons dans le cadre du premier degré. Depuis la rentrée de septembre, vous avez pu constater que les attaques se multiplient contre notre Service Public et Laïc d'Éducation Nationale (lecture, direction d'école, ISSR, grammaire...) et que la pression se fait de plus en plus forte sur notre profession (demandes innombrables des IEN, multiples réunions hors temps de travail, menaces de sanctions, rappels au règlement, ...) Beaucoup pensent sans doute que le gouvernement va bien finir par se calmer. Erreur, grave erreur ! Il n'a pas l'intention d'en rester là et tout cela fait partie d'un plan concerté dont je doute qu'une alternance politique modifie l'exécution. L'important est de bien saisir les liens entre ces différents éléments pour retrouver derrière l'objectif général.

Prenons pour commencer le problème de la direction. Le ministère veut arrêter la grève administrative pour pouvoir discuter avec la principale organisation syndicale (le SNUipp) de la mise en place d'un statut de directeur. Pourquoi un statut de plus ? Pour que ce directeur devienne un vrai supérieur hiérarchique qui, à terme, choisira ses adjoints, cadres destinés non plus à enseigner mais à monter des projets, projets ensuite mis en œuvre par des personnels non formés (EVS par exemple). On retrouve là le système managérial cher aux libéraux de tous poils.

Pourquoi réduire, puis supprimer l'ISSR ? Pour inciter les collègues chevronnés à abandonner la BM, laisser aux débutants le soin d'effectuer les remplacements sans défraiement et, ces derniers étant pour cause, peu motivés, supprimer petit à petit les remplaçants (si, si, il en est question même en Creuse).

Dans ces deux cas, on distingue une première finalité : la baisse qualitative de l'enseignement.

Dans un autre domaine, pourquoi ouvrir une polémique en voulant prétendument imposer une méthode de lecture et un enseignement de la grammaire (au demeurant ni meilleurs, ni moins bons que d'autres) ? Pour, et c'est en partie réussi, instiller le doute dans l'esprit des parents sur notre façon de travailler.

Pourquoi avoir mis en place au CE1 une évaluation surdimensionnée (niveau CE2) ? Pour, devant les résultats forcément médiocres obtenus par nos élèves, affirmer que l'enseignement n'est pas fait correctement.

Pourquoi nous imposer toujours plus de paperasses inutiles et de réunions stériles ? Parce que l'énergie que vous mettez à répondre à ces sollicitations vous fera ensuite défaut devant vos élèves (beaucoup d'entre vous le constatent et le disent déjà), amenant insidieusement une baisse de la qualité de nos pratiques (et de plus, cette énergie, vous ne la mettez pas à revendiquer !)

Dans ces trois derniers cas, les parents, consommateurs d'école, auront vite fait de nous reprocher notre manque de résultats et de s'opposer aux enseignants au lieu de les soutenir dans le combat commun (diviser pour régner...)

Sur quoi veut-on voir déboucher tous ces événements ? Sur un constat simple fait par une majorité de parents : l'école publique ne serait pas une bonne école, donc inscrivons nos enfants dans le privé. Pour ceux qui en ont les moyens, bien évidemment. Parce que pour les autres, ils seront bien obligés de se contenter de l'école publique au rabais. Et, effet boule de neige, comme ils seront ainsi moins nombreux, on en profitera pour diminuer encore les moyens.

Ma démonstration est bien sûr incomplète et aurait nécessité un dossier et non un simple article. Si elle vous a quand même convaincus, vous serez à Paris le 20. Sinon, restez bien au chaud à la maison. Mais dans quelques années (dix ou ... 2 ou 3), ne venez pas dire que vous ne saviez pas, comme je l'ai déjà entendu à propos d'autres dossiers (encore les retraites...)

Nos générations ont gaspillé en quelques décennies toutes les conquêtes de nos anciens. Si elles ne veulent pas perdre à tout jamais l'estime de leurs enfants et petits-enfants, il est temps qu'elles prennent enfin conscience de ce qui se trame actuellement en France (et dans tout le monde libéral) et qu'elles s'y opposent de toutes les forces qui leur restent avant que cela ne soit plus possible.

Pour ma part, et vous n'en doutez pas, j'y suis fermement décidé et je serai à Paris le 20 janvier. Et je n'oublie pas non plus qu'une manif nationale, outre son caractère éminemment politique, revêt aussi un aspect festif non négligeable, permettant ainsi de se retrouver et de passer une bonne journée.

Michel LARIGAUDERIE

Le SNUipp présente ses plus sincères condoléances à notre collègue retraité Michel GUYONNET pour le deuil cruel qui vient de le frapper.

tous à Paris le 20 janvier



Ecoles, collèges, lycées,... nous serons tous ensemble dans la rue

le 20 janvier, pour dire notre refus de la politique éducative et budgétaire du gouvernement, notre volonté de voir reconnaître et respecter notre métier.

Après la grève du 28 septembre, le rassemblement pour la direction et le fonctionnement de l'école de 1000 délégués à Paris le 22 novembre, les multiples initiatives, grèves dans les départements, cette manifestation fera converger les revendications qui s'expriment.

Mois après mois, mesure après mesure, on assiste à une dégradation du système éducatif : dans le second degré (suppression de postes, décret de 50 et allongement du temps de travail, bivalence contestée), comme dans le premier degré (direction, remplacement, formation, budget, lecture, autoritarisme,...).

Le 20 janvier, ce sera la même volonté d'avoir les moyens de transformer l'école pour la réussite des élèves, de tous les élèves, qui sera portée par les manifestants.

C'est bien le moment d'y aller,
ENSEMBLE.



Pression sur le remplacement

La modification des modalités de versement de l'ISSR entraîne des pertes sèches pouvant aller jusqu'à un tiers de l'indemnité alors que le prix de l'essence a flambé. Mises en place en 1989, celles-ci avaient contribué à améliorer non seulement la situation des titulaires remplaçants mais plus généralement, l'organisation du remplacement dans le premier degré.

Alors que la sujétion spéciale était une reconnaissance de la difficulté de la mission de remplacement, cette remise en cause est inacceptable!

Frais de déplacement : le compte n'est pas bon!

Alors que les missions des personnels utilisant leur véhicule pour les besoins du service ne cessent de croître, occasionnant de nombreuses interventions, les crédits alloués aux remboursements des frais de déplacement ne cessent de se réduire. **Le SNUipp demande que les personnels soient défrayés sur la base de leurs frais réels et non sur la base d'enveloppes kilométriques qui ne correspondent plus aux besoins du terrain.**

Par ailleurs, il est urgent qu'une indemnisation correcte des personnels affectés sur plusieurs écoles soit assurée.

Une formation initiale et continue en peau de chagrin

Surcharge de travail, validation, prise de fonction, articulation avec l'IUFM, ... des difficultés évidentes apparaissent liées à la précipitation et à la mise en oeuvre du stage filé. Des manifestations de colère et mouvements de grèves ont eu lieu, le dernier en date à l'IUFM de Bordeaux a mobilisé plus d'un PE2 sur 2 !

Par ailleurs, la dernière réforme des IUFM est aussi une occasion manquée de voir s'améliorer la formation et de fixer pour les générations futures un haut niveau de compétence.

Enfin, une formation continue digne de ce nom disparaît au fil des trimestres dans les départements. **Réduire les moyens consacrés à la formation continue, c'est refuser de conduire les enseignants vers les leviers de la réussite des élèves.**

Direction et fonctionnement de l'école : du temps et des moyens! Pas de sanctions!

A cette rentrée, la situation faite aux directrices et directeurs d'école s'est complexifiée. Les tâches se sont même alourdies. Contrairement à ce qu'affirme le ministère avec son protocole, tout cela pèse sur l'ensemble du fonctionnement de l'école.

L'action revendicative du blocage administratif, poursuivie dans de nombreuses écoles, pose des problèmes à l'administration. La seule réponse est aujourd'hui des sanctions pour « service non fait ». Drôle de conception du dialogue social.

C'est insupportable et injuste pour des enseignants qui ne comptent pas leur investissement et leur engagement pour la réussite des élèves.

Le SNUipp et le SGEN jugent pour leur part inacceptable le recours à de tels procédés.

Aujourd'hui, le ministre ouvre une négociation sur la base de projets qui ne correspondent pas aux besoins des écoles sur la direction et le fonctionnement. Pour eux, la levée des sanctions est un préalable.

Aucune solution ne pourra éluder la question du temps et des réels moyens accordés à la direction et au fonctionnement de l'école.



Carte scolaire

Sur fond de restriction budgétaire annoncée pour 2007, le système éducatif est menacé et fragilisé. Le ministère prévoit lui-même pour la rentrée prochaine une hausse des effectifs de plus de 46 400 élèves.

La carte scolaire qui se profile laisse donc entrevoir sur le terrain des mesures incompatibles avec les réels besoins des équipes enseignantes.

Ecole maternelle

Alors que nous savons tous que l'école maternelle est un facteur essentiel de la réussite scolaire des élèves, elle subit de nombreuses attaques : effectifs par classe en augmentation, recul de la scolarisation des enfants de 2-3 ans : de 36 % d'enfants de

deux ans en 1990, nous sommes passés à environ 29 % aujourd'hui...

L'amélioration des conditions de scolarisation des élèves de maternelle est une urgence.

Enseigner, c'est construire et non subir...

Comment ne pas voir que derrière les gesticulations sur la lecture, la grammaire, les recettes d'autrefois, derrière les menaces, les sanctions, se profile une certaine conception de l'école ? L'enseignant devrait appliquer sans réfléchir, se conformer à la règle, celle du ministre, bien sûr..

Le ministre veut passer pour celui qui aura su réformer. Il n'aura pas vu, hélas, dans son passage au ministère de l'éducation nationale, que sans liberté, il n'y a pas de progrès. Non, il n'aura pas su réformer. Il aura simplement déformé la mission qui nous est confiée.

Peu importe que notre métier exige de la distance, de la mesure, de l'esprit critique ; qu'il n'est rien sans cette capacité à innover nous permettant de trouver les solutions les plus adaptées à la difficulté des élèves.

C'est bien le cœur de notre métier qui est touché. Mais ce déni s'accompagne également d'une négation de l'élève et de sa diversité.

Peu importe que les élèves ne soient pas identiques, qu'il existe en chacun d'eux une part irréductible de sensibilité, d'individualité qui rend illusoire tout recours à une méthode miracle.

L'autoritarisme ne fait pas autorité en matière d'enseignement !



Scolarisation des élèves en situation de handicap

Plus de 105 000 élèves en situation de handicap sont actuellement scolarisés dans les écoles. Dans de nombreux cas, les enseignants sont confrontés à des situations très difficiles : isolement, absence d'AVS, de formation, de personnels spécialisés, de services de soins et de soutien, manque d'interlocuteurs, non prise en compte des effectifs des classes ...

Pour éviter la désillusion et le découragement, le **SNUipp exige avec les associations les moyens et les actions d'information et de sensibilisation** (la création de véritables emplois statutaires nécessaires à l'intégration, la formation, l'accompagnement des enseignants...).

Le 20 janvier 2007, il faudra porter haut et fort toutes ces exigences, pour les personnels, pour le respect et la dignité de notre métier, pour que ce ministère mène une véritable politique de l'emploi et des carrières.

Pour participer à la manifestation du 20 janvier à Paris, contacter la section départementale du SNUipp :

SNUipp de la Creuse
542 maison des associations
23000 GUÉRET
05 55 41 04 81
snu23@snuipp.fr



SNUipp.FSU

L'école maternelle, indispensable !

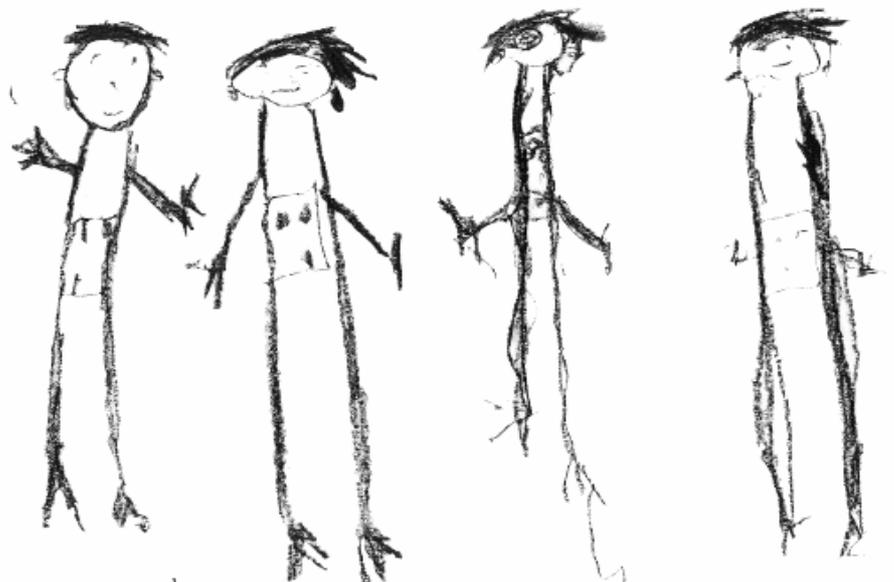
L'école maternelle est un maillon indispensable de la scolarisation. Ainsi, 99,7% des parents y inscrivent leurs enfants dès que ceux-ci ont 3 ans, ou plus tôt lorsque cela est possible. L'école maternelle, lieu de structuration qui permet le passage entre l'environnement familial et le monde scolaire, elle est aussi un lieu de rencontre avec des règles communes et un lieu de construction des savoirs. Ceci en fait un point d'appui pour la qualité de la scolarité ultérieure. L'école maternelle est donc une vraie école, avec des enseignants et des programmes. Les différences entre les enfants sont telles (6 mois d'écart sont plus important à 3 ans qu'à 9 ans !) que la notion de cycle y prend tout son sens. La conscience de soi, l'apparition progressive de la capacité d'abstraction, celle du langage d'évocation, la découverte de son corps et les progrès vers sa maîtrise, déterminent les actes d'enseignement et donnent sa spécificité à l'école maternelle.

Les programmes de 2002 ont consacré une place essentielle à la maîtrise de la langue : verbalisation, catégorisation et conceptualisation sont au cœur de l'acte professionnel

d'enseignement. Or, dans des classes aux effectifs très lourds, parler chaque jour avec chacun des élèves, issus de milieux différents, avec des histoires familiales et un rapport au langage différents, relève ou de la gageure ou du saupoudrage et beaucoup plus difficilement d'un apprentissage structuré et efficace.

On ne peut donc parler de la scolarisation en maternelle sans parler des conditions dans lesquelles elle s'effectue : des locaux adaptés, les aides multiples dans la classe, la pos-

sibilité d'une meilleure relation aux parents, la possibilité de travailler en groupe, la baisse des effectifs par classe... Aussi, plus que jamais, nous devons faire valoir l'importance de la maternelle pour favoriser la réussite de tous les élèves. Ceci suppose un engagement fort sur les actions prioritaires qui doivent être menées aujourd'hui à l'école maternelle afin de répondre aux besoins des enfants et aux exigences de la société. Cela suppose aussi de lui donner tous les moyens nécessaires.



À l'école maternelle, les moments de vie, en plus d'être des apprentissages de la vie collective sont des objets d'apprentissages scolaires (vocabulaire, chronologie ...). Leur utilité tend à être minorée en raison d'injonctions hiérarchiques et d'une conception trop primarisée de la maternelle.

Les enseignants de maternelle oubliés ?

La maternelle n'est pas une priorité : presque rien dans la loi Fillon, quelques allusions dans le socle commun, quelques recommandations dans le cahier des charges des IUFM, comme « apprendre à connaître les réalités scolaires particulières » qui inclut à la fois la maternelle, l'AIS, les REP dans un seul module de 30 heures...! Après l'accent mis sur le langage, ces dernières années, l'actualité ne concerne plus l'école maternelle. Il est sûr que tous les PE2 ne pourront pas effectuer un stage en cycle 1. Et pour ce qui concerne la formation continue, aucune des priorités nationales n'était directement liée à la maternelle. Seuls 17% des enseignants de maternelle ont obtenu un stage en 2004-2005, contre 42 % de leurs collègues d'élémentaire, conséquence du peu de stages concernant la maternelle.

En attendant trois ans

Jusqu'à trois ans, les enfants sont majoritairement gardés au sein de la famille et, dans une moindre mesure, par des assistantes maternelles ou dans des structures collectives (crèches et écoles maternelles). Ce qui différencie ces modes de garde, c'est l'importance et la forme de la guidance de l'enfant par l'adulte. À l'école, l'enseignant fait en sorte que l'enfant fasse et trouve par lui-même pour apprendre ; en crèche, c'est l'éveil dans un but de bien-être ; chez les assistantes maternelles, la guidance est plus forte et tend même à faire parfois à la place de l'enfant. (La scolarisation à deux ans et autres modes de garde. A. Florin, 2000. éd. Dunod)

L'évaluation

L'évaluation est plus difficile à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire, puisqu'elle s'appuie essentiellement sur l'observation des processus utilisés pour mener une activité à son terme et non sur des résultats écrits. Le seul outil institutionnel à la disposition des enseignants est l'évaluation Grande section, facultative et qui pose des problèmes de passation, de nombreuses épreuves devant se dérouler individuellement. L'impossibilité de fait pour les RASED d'intervenir au cycle 1 renforce l'isolement des enseignants face à cette tâche pourtant indispensable.

Réservoir de postes ?

Alors que les effectifs augmentent régulièrement depuis 2000, (plus de 2 613 000 élèves en 2005-2006), les dotations en postes n'ont pas suivi. Pire, en 5 ans, plus de 1250 écoles maternelles ont été fermées ou ont fusionné avec l'école élémentaire voisine. Dans les décennies précédentes, le nombre d'élèves par classe avait fortement baissé, il est remonté à 26,1 de moyenne. Dans la grande majorité des départements, après la suppression des

conseillères pédagogiques de maternelle, les fusions d'école sont dictées par des mesures d'économie : économies des indemnités de direction, économies des postes de décharges des directrices, globalisation des effectifs de maternelle et d'élémentaire permettant de fermer des postes.

Autre source d'économie importante : la baisse de la scolarisation des 2 ans. Dans certains départements, des nominations à mi-temps en maternelle ont eu lieu.

Évolution des effectifs (en milliers)

	1980-81	1990-91	2000-01	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
pre-élémentaire	2 456.5	2 644.2	2 540.3	2 566	2 598.7	2 609.5	2 613.1
1er degré	7 393.3	6 953.4	6 552	6 529.2	6 552	6 585.5	6 626.5

Évolution du nombre d'écoles

	1980-81	1990-91	2001-02	2005-06
Ecoles maternelles	15 996	18 829	18 848	17 583
Ensemble des écoles	61 660	57 838	52 727	50 668

Évolution du nombre moyen d'élèves par classe

	1980-81	1990-91	1999-00	2005-06
Ecoles maternelles	30.1	27.9	25.5	26.1
Ecoles primaires	23.6	22.5	22.3	22.5

Et les deux ans ?

En 5 ans, la baisse de la scolarisation des 2 ans est vertigineuse (voir tableau ci-dessous). La moyenne dans le public de 21 % masque des disparités très importantes : de 4% dans le Haut Rhin à 66% dans le Morbihan.

Même quand les municipalités ont joué le jeu et fourni personnels et locaux adaptés, les inspections académiques ont refusé de comptabiliser les 2 ans, et fait pression pour que les enfants ne soient pas inscrits. Dans un contexte d'économies budgétaires et de récupé-

rations de postes, des personnalités se sont élevées contre la scolarisation des tout petits. Si certains de leurs arguments méritent d'être discutés, des études montrent l'impact d'une scolarisation maternelle longue sur les résultats scolaires ultérieurs. Le SNUipp considère que, dans des conditions de scolarisation satisfaisantes, la possibilité doit être donnée à tous les parents qui le souhaitent d'inscrire leur enfant en toute petite section, l'effort devant être porté en priorité sur les zones défavorisées.

Taux de scolarisation des 2 ans (public + privé)

1980-81	1990-91	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
35.7%	31.9%	35.3%	34.7%	32%	28.8%	26.1%	24.5%

Enfants de deux ans scolarisés

	2003-04	2004-05	2005-06
public	184 205	164 713	157 212
privé	40 770 (18.12%)	36 991 (18.33%)	36 495 (18.84%)
total	224 975	201 704	193 707

6^{ème} université d'automne du SNUipp

Pour la 3^{ème} année consécutive, les universités se sont déroulées sous le soleil de La Londe les Maures du 24 au 26 octobre 2006. Durant ses 3 jours, 28 ateliers et conférences nous ont été proposés qui, encore une fois, ont été à la hauteur de nos attentes.

Nous sommes reparties la tête en effervescence, pleine de questionnements mais aussi et surtout d'envies, celles de modifier voire même de changer nos pratiques. Mais nous sommes aussi rentrées rassurées (car peut-être moins seules !), guidées par rapport à certains de nos choix pédagogiques.

Elles ont été l'occasion de pouvoir débattre avec des enseignants de toute la France et des spécialistes sur des sujets très variés. Parmi ceux-là l'enseignement de la lecture fut sûrement un des plus brûlants.

A la suite de ces universités, nombreux sont les ateliers qui auront marqué nos mémoires, mais un en particulier modifiera complètement nos pratiques. C'est pour cette raison que nous avons choisi de le développer.

André ANTIBI « De la constante macabre à l'évaluation par contrat de confiance »

« Imaginez un professeur excellent avec des élèves excellents. Si dans un tel contexte, toutes les notes sont bonnes (elles devraient l'être bien sûr), le professeur est montré du doigt, et est considéré comme un professeur laxiste, voire pas très sérieux. Les parents d'élèves suspecteraient a priori un professeur d'une matière importante dont la moyenne de classe serait de 14 ou 15 sur 20. »

Partant de ce constat, A. ANTIBI remarque que les enseignants inconsciemment, sous la pression de la société, doivent conserver un pourcentage de mauvaises notes pour rester crédible. Ils se transforment alors en « sélectionneurs ». Un climat de confiance avec les élèves est alors bien difficile à instaurer.

Certes, ce dysfonctionnement ne peut sans doute pas tout expliquer, mais il serait, selon lui, en partie à l'origine de l'échec scolaire de nombreux élèves. Cependant la solution ne peut sûrement pas être pour les enseignants de brader les notes.

Afin de redonner confiance à ces enfants et leur redonner goût aux apprentissages, A. ANTIBI propose d'élaborer avec eux « un contrat de confiance ».

Ce contrat consiste à donner environ une semaine avant l'évaluation un programme très détaillé de révisions et à communiquer une liste d'exercices ou de points sur lesquels pourront porter le contrôle. Toutes ces activités sont présentées à la classe, traitées et corrigées en collectif (les élèves peuvent alors poser des questions...). L'élève sait que les 4/5 environ de l'évaluation porteront sur des points abordés ensemble. La liste proposée doit être suffisamment longue pour éviter tout risque d'apprentissage par cœur.

Les élèves travaillent et révisent en confiance et sont donc bien moins stressés. La motivation et la quantité de travail fournie sont bien plus importantes.

A partir des résultats des premières expérimentations menées par plusieurs professeurs, on remarque que les moyennes augmentent de 2 à 3 points sur 20. De plus certains enfants, jusqu'alors découragés, voient leur résultat augmenter de 5 à 6 points. Les résultats sont alors plus uniformes.

La « constante macabre » est alors supprimée.

Selon A. ANTIBI ce système d'évaluation peut tout à fait s'adapter au fonctionnement de l'école primaire dans de nombreux domaines.

Christine DUPUY



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au service de tous les personnels de l'éducation nationale

- ✓ Une Offre claire et sans surprise
- ✓ Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques
- ✓ Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone
- ✓ Une éthique mutualiste authentique

Caisse de Crédit Mutuel Enseignant de Limoges

Le Colisée

13 place Jourdan

87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Bulletin d'adhésion

Je me syndique au SNUipp 23 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du Service Public et Laïque d'Education Nationale, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, au sein de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU).

Le SNUipp 23 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp 23 de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 23.

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse personnelle :	
Téléphone :	Mobile :
Adresse e-mail :	
École :	
Adresse :	
Téléphone :	
Corps :	Fonction :
Echelon :	Cotisation :
<u>Mode de paiement :</u>	
Un chèque joint : <input type="checkbox"/>	
Prélèvement 3 fois <input type="checkbox"/> 5 fois <input type="checkbox"/>	
Banque :	Compte :
Date :	Signature :

BARÈME DES COTISATIONS

0,287 Euros par point d'indice

Echelon	Instituteurs					P.E.					PEGC			
	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl Spéc.	Dir. 10 cl et + IMF	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl	Dir. 10 cl et +	Hors classe	Classe normale	Hors classe	Classe except.
11	148	149	152	156	159	189	189	193	197	200		155		
10	134	135	139	143	146	175	176	180	184	187		146		
9	126	127	131	135	138	162	163	167	171	174		138		
8	120	121	125	129	132	152	153	157	161	164		131		
7	114	115	119	123	126	142	143	146	150	153	224	124		
6						134	135	138	142	145	212	119	189	
5						126	127	130	134	137	199		175	224
4						119	120	124	128	131	184		154	212
3						113	114	118	122	125	172		146	199
2											160		138	190
1											142		131	175

Elève professeur d'école 1ère année : **32 €**

Elève PE 2e année ou Liste Complémentaire : **78 €**

Mi-temps : cotisation divisée par 2 (mini : **78 €**) Non imposable **avant abattement** (fournir une attestation) : **78 €**

Disponibilité : **78 €**

Aide-éducateur et Assistant d'éducation : **50 €**

EVS : **15€**

Retraités : pension nette <1500 € : **87 €** pension comprise entre 1500 et 1700 € : **103 €** pension >1700 € : **119 €**

Directeur d'établissement spécialisé, école annexe, école d'application, CMPP, SES-SEGPA : cotisation instit ou PE + **16 €**

Directeur d'EREA/ERDP : cotisation instit ou PE + **37 €**

IMPORTANT : La cotisation syndicale est déductible, à hauteur de **66%** du montant des impôts.

L'attestation sera délivrée en temps utile.

LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION



**Un service
SNUipp 23**

Crédit Mutuel

Cher(e) collègue,

Pour défendre vos intérêts matériels et moraux et promouvoir l'École Publique, rejoignez le SNUipp de la Creuse.

Votre cotisation syndicale peut être réglée en une seule fois dès la rentrée.

Vous pourrez aussi, sans aucun frais supplémentaire, **RÉGLER PAR PRÉLÈVEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL.**

- En trois fois (15 janvier, 15 février, 15 mars).

- En cinq fois (15 janvier, 15 février, 15 mars, 15 avril, 15 mai).

Réglez votre cotisation en **UNE, TROIS ou CINQ fois** : A vous de choisir..

Mais d'abord, choisissez de vous syndiquer.

La Trésorière Départementale
Simone LEMAIGRE

Le Directeur du C.M.E.. de Limoges
Vincent BARNY

GUERET

3 - Envoyer le tout à votre section départementale SNUIPP : 542, Maison des Associations, Bracomme 23000

2 - Joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE

1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous

INSTRUCTIONS

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

COTISATION S.N.U.I.P.P.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

405596

<p>① TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>Nom et Prénom <input type="text"/></p> <p>N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p>Code Postal <input type="text"/> Ville <input type="text"/></p> <p>③ TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>Code Etablissement <input type="text"/> Code Guichet <input type="text"/></p> <p>Numéro de compte <input type="text"/> Clé <input type="text"/></p>	<p>ORGANISME CREANCIER</p> <p>Désignation : CAISSE CREDIT MUTUEL</p> <p>Adresse : GUERET</p>
<p>④ DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>A _____ le _____ Signature _____</p>	<p>② ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE</p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p>Nom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Code postal et Bureau Distributeur _____</p>

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.), ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

Promotions : Informations - Barèmes

La CAPD examinant les promotions des instituteurs aura lieu en principe le 16 janvier.

Vous êtes promouvables si depuis votre dernier changement d'échelon vous obtenez l'ancienneté nécessaire indiquée dans les tableaux ci-dessous.

La CAPD étudie le cas des instituteurs promouvables entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007 (éventuellement avec effet rétroactif).

Avancement des instituteurs				
Echelon	30% grand choix	50% choix	20% Ancienneté	Indice
11				515
10	3a	4a	4a 6m	469
9	2a 6m	4a	4a 6m	441
8	2a 6m	3a 6m	4a 6m	420
7	2a 6m	3a 6m	4a 6m	399
6	1a 3m	1a 6m	2a 6m	390
5	1a 3m	1a 6m	1a 6m	383
4	1a 3m	1a 6m	1a 6m	373
3	1a	1a	1a	366

Barème : Ancienneté Générale des Services + Note

A.G.S.

Elle est arrêtée au 1er septembre 2006.
Les années de travail à mi-temps sont comptées comme des années entières.

Calcul de l'AGS

$$AGS = [(360 \times a) + (30 \times m) + j] : 360$$

Pour les titulaires passés par l'Ecole Normale, l'ancienneté se compte à partir de 18 ans (recrutement après le BEPC) ou à partir de la date d'entrée à l'EN.

Pour les anciens remplaçants, suppléants, recrutements spéciaux DEUG, compter tous les services validés à partir du premier jour suivant l'entrée en service dans l'Éducation Nationale.

Tout service effectué dans l'Éducation Nationale (surveillant, MA...) peut être pris en compte dans l'ancienneté pour les promotions (s'il y a validation des services).

Où trouver votre ancienneté?

Sur Iprof.

En cas de doute, nous contacter.

Note pédagogique

Dernière note obtenue à la date du 30/11/2006.

Cas particuliers

Disponibilité : pas d'avancement.

Congé parental : droits à l'avancement réduits de moitié.

Détachement : promotions réglées par la CAP Nationale (Nous y avons nos élus. Nous faire parvenir la fiche de contrôle pour transmission au National).

Service National : pas de promotion, le temps accompli sera pris en compte après réintégration. **Le temps de service national accompli avant l'entrée dans l'enseignement est pris en compte après titularisation.**

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

Des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC



Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations de Braconne

23000 - GUÉRET

Téléphone : 05 55 41 04 81

Fax : 05 55 41 83 94

e-mail : snuipp.23@wanadoo.fr

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL

(à renvoyer à la section)

PROMOTIONS 2007

La position du SNUipp :

Le SNUipp se prononce contre le système actuel d'attribution des promotions qui est discriminatoire, infantilisant et laisse la part belle au "mérite", (sachant tout ce que la note a de subjectif...) Entre un instituteur qui a "la chance" de franchir tous les échelons à la plus grande vitesse et un autre qui ne passera qu'à l'ancienneté, le manque à gagner sur l'ensemble de la carrière est d'environ 40000€.

Le SNUipp revendique le même avancement pour tous au rythme le plus rapide.

Pour préserver la transparence et l'équité, le SNUipp contrôle les changements d'échelon afin de défendre à la fois les intérêts de chacun et de tous.

NOM : Prénom :

Echelon : depuis le Promouvable au Choix Mi-choix Ancienneté

éventuellement, report d'ancienneté dans l'échelon :a,m,j

Adresse personnelle :

.....
.....
.....

Poste occupé :

.....
.....
.....

Ancienneté au 1/09/06 :a,m,j

Note pédagogique arrêtée au 30/11/06 :

A l'issue des travaux de la CAPD , vous serez personnellement informé du résultat des promotions 2007.

Brèves

Lu au BO

n°44 Rémunération : Travaux supplémentaires effectués par les enseignants

n°46 Santé publique : Interdiction de fumer pour les personnels et les élèves dans les établissements d'enseignement et de formation - Circulaire n°2006-196 du 29-11-2006 .

Échanges et actions de formation à l'étranger

n°47 Formation : Recueil de candidatures CA-PA-SH - année 2007-2008

Vacance de postes : Postes à l'UNSS

n° 1 cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Résultats élections IUFM

2 listes en présence : le SNUipp et le SE

- au CA : 199 votants (25,54%) pour 779 inscrits
133 pour FSU (71,12%) et 54 pour SE (28,88%)
3 sièges pour la FSU
1 siège pour le SE

- au CSP (conseil scientifique et pédagogique) :
pour les PE1: 52 votants (29%) pour 178 inscrits
34 pour SNUipp (70,8%) et 14 pour SE (29,2%)
1 siège pour le SNUipp
0 pour le SE

pour les PE2 : 67 votants (54%) sur 124 inscrits
44 pour SNUipp (66,7%) et 22 pour SE (33,3%)
1 siège pour le SNUipp
0 pour le SE

Bilan : 3 sièges sur 4 au CA et 4 sur 4 au CSP
Merci de votre confiance.

CARTE SCOLAIRE

D'après un document encore officieux, le Limousin pourrait bénéficier d'une dotation supplémentaire de 11 postes d'enseignants du premier degré à la rentrée 2007. Cela reste à confirmer et la répartition par département n'a pas encore eu lieu.

RAPPEL : n'oubliez pas de nous retourner l'enquête « carte scolaire » parue dans le 6ème supplément du préau n°56 de décembre 2006.

PERMUTATIONS

Si ce n'est pas encore fait, pensez à nous retourner la fiche de contrôle syndical parue dans le 3ème supplément du préau n°56 de novembre 2006



BONNE ANNEE

Toute l'équipe du SNUipp 23 vous
présente ses meilleurs vœux pour l'année 2007.



MANIF PARIS

SAMEDI 20 JANVIER 2007

MODALITÉS

6H30 : rendez-vous à la maison des associations de Braconne à Guéret pour ceux qui veulent faire du covoiturage jusqu'à La Souterraine

7H15 : départ La Souterraine (Train SNCF)

9H59 : arrivée Paris

17H51 : départ gare Austerlitz Paris

20H56 : arrivée La Souterraine

S'inscrire de toute urgence par téléphone au SNUipp23 (05.55.41.04.81) ou à la FSU 23 (05.55.41.16.32) et /ou renvoyer le bon ci-dessous

Tarif : gratuit pour les syndiqués, participation de 15€ minimum pour les non-syndiqués

Souscription possible (voir ci-dessous)



Inscription - Souscription

PARIS

SAMEDI 20 JANVIER 2007

M., Mme , Mlle

participera à la manif à Paris départ Braconne Guéret

départ direct La Souterraine

ne participera pas, mais verse la somme de € (chèque joint à l'ordre de FSU 23)

Date - Signature

A retourner d'urgence à la FSU, 542, Maison des Associations, 23000-GUÉRET



Nous n'entrons pas dans l'avenir à reculons.
(même les écrivains ont renoncé)